



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 50569

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur la situation des personnels retraites de l'education nationale, au regard de la circulaire interne no 6 C.93.273.GC du 5 juillet 1993. Aux termes de ladite circulaire, les reclassements indiciaires dont les retraites beneficent ne sont plus repercutés sur le montant de leurs pensions. Or ces dispositions vont a l'encontre des principes de « l'assimilation » et de la « perequation categorielle », inscrits dans le statut general des fonctionnaires et leur code des pensions. Aussi, lui demande-t-il s'il envisage de prendre des mesures afin que les retraites concernees ne soient plus penalisees.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50569

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1839